



Droit d'une mineure de 16 ans

Par **LAUNDJER**, le **19/04/2013** à **21:53**

Bonjour,

Je vis maritalement avec une femme depuis 9 ans. Nous ne sommes pas mariés. D'une première union est née Juliette, ma belle-fille, qui est désormais âgée de 16 ans.

Juliette ne va plus à l'école, refuse toute forme d'éducation morale et passe ses journées à trainer dehors avec des amies.

Elle ne voit plus son père géniteur depuis presque 8 ans. Celui-ci est sans ressources (RMI) et ne verse aucune pension alimentaire depuis qu'ils ont coupé les liens. Celui-ci, non déchu de ses droits parentaux, refuse de l'héberger ou de s'en occuper.

Sa mère et moi avons contacté différents pédopsychiatres, l'assistance sociale à l'enfance, son lycée (CPE, etc...), le résultat reste le même. Attendre, prendre son mal en patience, mais le problème perdure depuis 6 mois et va crescendo.

Après de qui obtenir un recours sérieux?

Quels sont les devoirs de Juliette et quels sont les réels moyens de pression existant (pas de paroles, cela ne sert à rien) pour lui faire changer d'attitude?

Puis-je la mettre dehors ou l'obliger à travailler?

merci